

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2019**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N°5.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

<u>Étaient présents ou représentés :</u>	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND
<u>Procurations :</u>	Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI à M. Georges PIERRUGUES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO
<u>Excusés :</u>	Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL
<u>Absents :</u>	M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur David CABLAT, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération n°1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget principal ;

VU la délibération n°1927 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative à la décision modificative n°1 du budget principal 2019 ;

VU la délibération n°1955 du Conseil communautaire en date du 20 mai 2019 relative à la décision modificative n°2 du budget principal 2019 ;

VU la délibération n°2004 du Conseil communautaire en date du 17 juin 2019 relative à la décision modificative n°3 du budget principal 2019 ;

VU la délibération n°2043 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2019 relative à la décision modificative n°4 du budget principal 2019 ;

VU la délibération n°2103 du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2019 relative à la modification des montants de l'attribution de compensation 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2019 au sein des chapitres 011, 012, 014, 65, 022 et 042 au sein de la section de fonctionnement et des chapitres 21 et 040 au sein de la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 617 pour un montant de 15 000€ concernant une étude sur les musiques actuelles amplifiées qui étaient initialement prévue sur le chapitre 012 ;
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 13 035€ sur le compte 6215 afin de rembourser les charges de personnel 2018 au budget annexe du SOM. Par ailleurs il est proposé une diminution des crédits pour 15 000 € sur le compte 64111 (EMI) afin d'inscrire les crédits sur le chapitre 011 pour l'étude sur les musiques actuelles amplifiées;

- **Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 739211 pour un montant de 12 000€ après la mise à jour des montants de l'attribution de compensation pour l'année 2019 ;
- **Chapitre 65 « Charges de gestion courante »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur le compte 6574 (2 500 euros) pour octroyer une subvention supplémentaire aux potiers de Saint-Jean de Fos (Prévision initiale 17 500€) ;
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 20 000 euros sur le compte 6811 après une mise à jour du logiciel de gestion de l'inventaire qui a repris des amortissements antérieurs non comptabilisés sur les années précédentes ;
- **Chapitre 022 « Dépenses imprévues »** : il est proposé de procéder à la diminution de 47 535€ en dépenses imprévues sur le BP 2019 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 2138 pour 230 000 euros pour l'achat d'un local du bâtiment 9.
- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 1311 pour un montant de 440 700 euros et sur le compte 1313 pour un montant de 218 400 euros suite à la notification de subventions de la part de l'Etat et du Département.
- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur le compte 1641 suite à la notification de subventions de la part de l'Etat et du Département.
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 20 000 euros sur le compte 28031 après une mise à jour du logiciel de gestion de l'inventaire qui a repris des amortissements antérieurs non comptabilisés ;

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°5 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- de voter l'augmentation de 230 000,00 euros au sein de la section d'investissement du budget principal 2019.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 2104 le 19/11/19 Publication le 19/11/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 19/11/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20191118-lmc1112958-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Louis VILLARET</p>
--	--

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°5

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-617 « Etudes et recherches » (EMI) (Dépenses)	+ 15 000,00€	
012-6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement (Dépenses)	+ 13 035,00€	
012-64111 « Rémunération principale » (Dépenses)	- 15 000,00€	
014-739211 « Attribution de compensation » (Dépenses)	+ 12 000,00€	
65-6574 « subventions de fonctionnement aux associations » (Dépenses)	+ 2 500,00€	
022-022 « Dépenses imprévues » (Après DM4 : 73 759,90€) (Dépenses)	- 47 535,00€	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (Dépenses)	+ 20 000,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2138 « Autres immobilisations corporelles » (ADM) (Dépenses)	+ 230 000,00€	
13-1311 « Subventions Etat» (Recettes)		+ 440 700,00€
13-1313 « Subventions Département » (Recettes)		+ 218 400,00€
16-1641 « Emprunts (en euros) »		- 449 100,00€
040-28031 « Amortissements frais d'études » (Recettes)		+ 20 000,00€